

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Interruption de la Circulation  
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D942  
au territoire de la commune de CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES  
TRAVAUX  
Réfection couche de roulement et joint métallique sur ouvrage d'Art(OA2438)  
Section hors agglomération  
4 nuits du 16 septembre 2024 au 31 octobre 2024

Le Président du Conseil départemental,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

**Vu** l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

**Considérant** la demande 02/09/2024, par laquelle COLAS et RCA, fait connaître le déroulement des travaux Réfection couche de roulement et joint métallique sur ouvrage d'Art, le 16 septembre 2024,

**Considérant** que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux Réfection couche de roulement et joint métallique sur ouvrage d'Art, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D942 du PR 0+620 au PR 2+360, hors agglomération, 4 nuits entre le 16 septembre 2024 au 31 octobre 2024, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

**Considérant** l'avis de Messieurs les Maires des communes de ARQUES, BLENDECQUES et CAMPAGNE LES WARDRECQUES

**Considérant** l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commissaire de Police de SAINT OMER et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT MARTIN LES TATINGHEM

**Vu** l avis permanent de Monsieur le Préfet du Pas De Calais en date du 13/12/2023, relatif à la police de circulation sur les voies classées à grande circulation pour l année 2024

..... **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D942 du PR 0+620 au PR 2+360, hors agglomération, sur le territoire de la commune de CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES, 4 nuits entre le 16 septembre 2024 au 31 octobre 2024, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

**ARTICLE 2 :** Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par :  
RD211-210-221e2 et RD942 sur les territoires des communes de ARQUES, BLENDRECQUES et CAMPAGNE  
LES WARDRECQUES,

**ARTICLE 3 :** Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Audomarois,

**ARTICLE 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

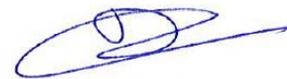
**ARTICLE 5 :**

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Audomarois,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

Lumbres,

Le 9 septembre 2024



Signé électroniquement par  
Cyrille DUVIVIER  
Directeur de la maison du Département  
aménagement et développement territorial  
de l'Audomarois

# FICHE DE PREVISION DE CHANTIER NON COURANT SUR ROUTE CLASSEE A GRANDE CIRCULATION

## 1 - LOCALISATION DES TRAVAUX

Commune(s) de: Campagne Les Wandregues HORS / EN agglomération  
 RN n°: ..... du P.R.: ..... + ..... au P.R.: ..... + ..... SENS : ..... (\*)  
 RN n°: ..... du P.R.: ..... + ..... au P.R.: ..... + ..... SENS : ..... (\*)  
 RD n°: 942 du P.R.: 0 + 620 au P.R.: 2 + 360 SENS : ..... (\*)  
 RD n°: ..... du P.R.: ..... + ..... au P.R.: ..... + ..... SENS : ..... (\*)  
 VC n° dite: ..... (\*)

## 2 - NATURE et DUREE totale des travaux :

Période du 16 / 09 / 2024 au 21 / 10 / 2024 inclus. → 4 Nuits durant la période  
 Horaire des Travaux de :  JOUR  NUIT de 2 h ..... à 6 h .....  
 Maître d'œuvre : Département 62  
 Entreprise(s): Sociétés ACA et Colas

### Type de travaux, (succinct):

Refectum de la couche de roulement et du joint métallique de l'OA  
N° 2438 PR 1 + 335

## 2 - DEMANDEUR

Conseil départemental 62 : ..... (\*) - Commune de : .....  
 (\*)

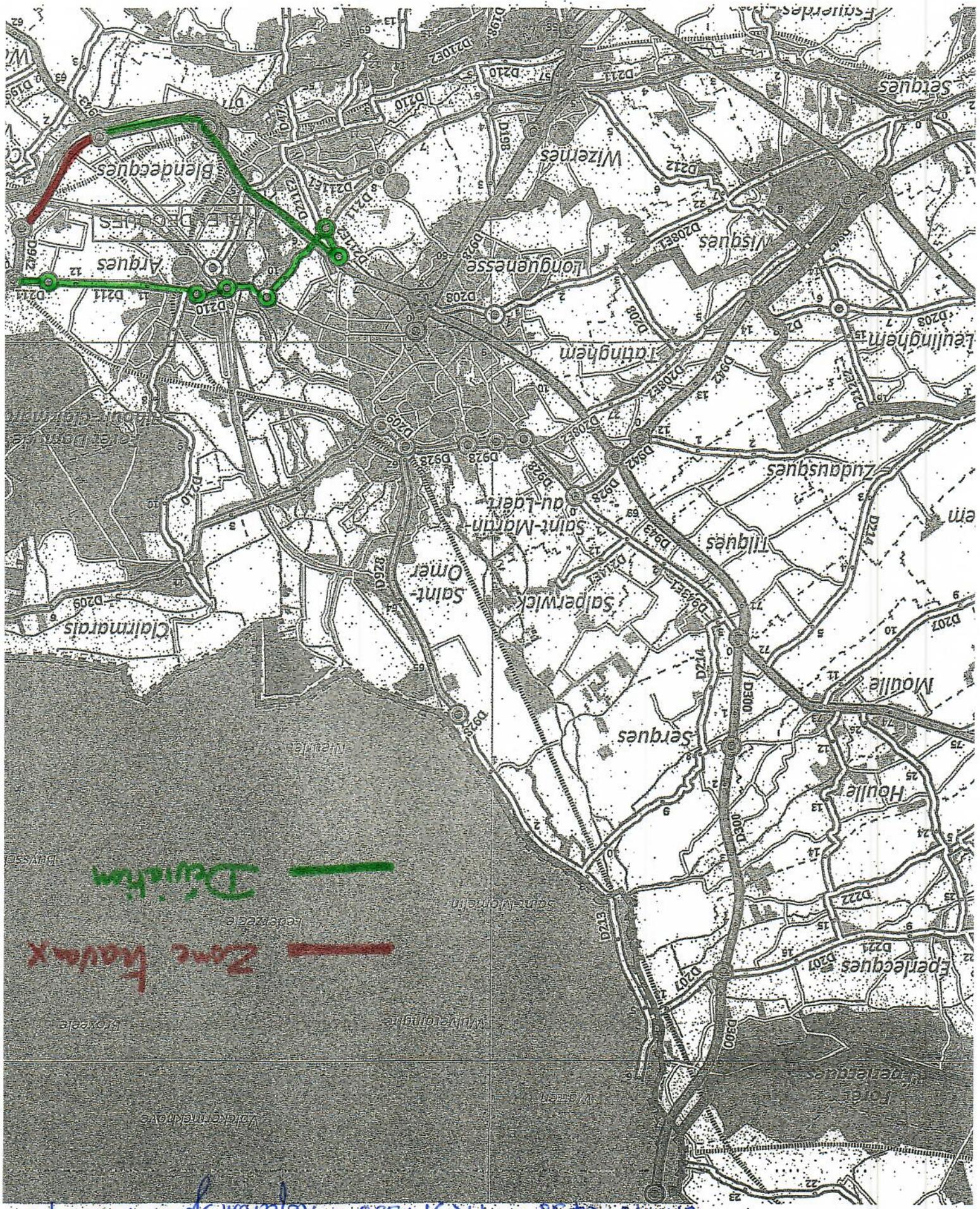
## 3 - CONTRAINTE de circulation (indiquez si présence de forces de l'ordre, précisez leur origine)

Trafic, TMJA ( 2 sens cumulés), de la voie concernée: ..... 15.000 ..... véh./jour.  
 Commissariat de Police de Saint-Emer ..... Gendarmerie  
 de ..... (\*)

- Circulation Altérée  
par piquets K 10 par feux tricolores (\*)
- Déviation et /ou Itinéraire conseillé (\*)  
Vu l'avis favorable du C.G. Le ..... / ..... / .....
- Autre : ..... (\*)

## 4 - SIGNALISATION du chantier

- Restriction de circulation  
Schéma Type (cf Manuel du Chef de Chantier) :  
.....  
Fournie par : ..... Mise en Place par : .....
- Interruption de circulation  
Signalisation et itinéraire de déviation  
(joindre obligatoirement un plan lisible et fléché, indiquer les numéros et noms des RN/RD/VC)  
Fournie par : Département 62 ..... Mise en Place par : .....  
.....  
(\*)Rayer les mentions inutiles



— Délimitation

— Zone favorax

RD947 - Campagne Wadecques - Réfection pour métallurgie  
 OA N° 4438 - PR A335 - Réfection pour métallurgie